Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-IRVE20261020-DE

# COMITÉ SYNDICAL

## DELIBERATION N°9

## SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

L'an 2026, le 14 octobre 2026 à 9h30, s'est réuni au siège de Territoire d'Energie Ardèche à PRIVAS, le Comité syndical du TE07, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE

Membres convoqués : 79
Membres présents : 56
Excusés : 19
Absents : 3
Pouvoirs : 1

**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE EASY CHARGE / SPBR1 POUR L'ANNEE 2025**

Par convention datée du 3 avril 2019, les Syndicats Départementaux d'Energie (SDE) de l'Allier (SDE03), des Alpes de Haute-Provence (SDE04), des Hautes-Alpes (SYME05), de l'Ardèche (SDE07), de la Drôme (SDED), de l'Isère (TE38), de la Loire (SIEL TE), de la Haute-Loire (SDE43), de la Savoie (SDES), de la Haute-Savoie (SYANE) et du Var (SYMIELECVAR) ont formé un groupement d'autorités concédantes en vue de la passation et de l'exécution d'un contrat de concession portante sur la délégation du service public d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) dont Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) a été désigné Coordonnateur du groupement.

L'organisation du contrôle de la concession et notamment l'analyse et la validation des rapports annuels du concessionnaire est réalisée par le coordonnateur.

Le Vice-président informe à l'assemblée que la société Easycharge a présenté leur compte rendu annuel 2025 aux Autorités Délégantes le 18 MAI 2025.

Territoire d'énergie Ardèche apporte une attention permanente sur les critères suivants :

- Consommation et utilisation des bornes :
  - Progression de la quantité d'énergie délivrée, 17 246 MWh délivrés par le réseau eborn en 2025 soit une hausse de 20% par rapport à 2024.
  - Pour le département de l'Ardèche, on constate une augmentation de 25 % avec une consommation de 880 MWh sur 2025.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 007-250700358-20261014-IRVE20261020-DE

- Evolution du nombre d'abonnés eborn avec 5 800 abonnés soit une diminution de 37,6 %.
- La part des itinérants et les charges lancées par TPE représentent respectivement 56,95% et 24,76% des revenus alors que la part des abonnés eborn est 9,2%.

➢ Exploitation et maintenance du réseau :

- Le taux de disponibilité moyen du réseau eborn pour le département de l'Ardèche est de 97 % contre 95 % en 2024.
- Le délai d'intervention moyen a légèrement augmenté en 2025 de 43 heures à 49 heures en 2025.

Le Comité Syndical, **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

✓ **DECIDE de prendre acte du rapport d'activité 2025 du délégataire Easycharge.**

Le Président
Patrick COUDENE




Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....